

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BOUILLARGUES 2020

R.O.B. 2020

Présentation au conseil municipal

Le 25 février 2020

R.O.B. : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Chaque année, dans toutes les communes de plus de 3500 habitants et dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant (L. 2312-1 du CGCT):

- Les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés par la commune : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette pour assurer l'information sur la situation financière

Le rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire soumis à un vote traduit par une délibération

Le ROB est transmis à la préfecture et au président de Nîmes métropole sous 15 jours après son examen en conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public, notamment sur le site Internet

Le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

R.O.B. 2020 - DEROULEMENT

Contexte général

- Environnement macroéconomique
- Finances locales en 2019 2020 : points d'attentions

Loi de finances 2020 : mesures concernant les communes comme Bouillargues

Suppression de la taxe d'habitation

- Principes
- Questions en suspend

Lancement de la révision des valeurs locatives habitation

Contexte local :

- budget 2020 de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
- budget 2020 du Département du Gard
- vision prospectrice des investissements 2020/2023 de Nîmes métropole

Nîmes métropole et Bouillargues : liens financiers

Commune de Bouillargues

- Population
- Données clefs
- Bon positionnement comparatif

Rétrospective 204-2018 sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement et les recettes de gestion

Objectifs d'évolution : dépenses réelles de fonctionnement et besoin de financement

Budget général

- Section de fonctionnement : recettes (fiscalité, dotations, compensations intercommunales, loyers et tarifs, autres) et dépenses (générales, personnel, subventions, autres)
- Les projets d'investissement : vision pluriannuelle maintenue, projets et financements
- Evolution de la dette depuis 2014

Budgets annexes

- Maison de retraite
- Caveaux

CCAS : informations générales et budgétaires

ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE

Dans un environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien au pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et par le Parlement fin 2018-début 2019. Le cumul transitoire du CICE avec les baisses de cotisations sociales employeurs ont également soutenu l'investissement et l'emploi.

Sous l'hypothèse d'une atténuation des tensions internationales, la croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1 %. L'adoption de politiques monétaires plus accommodantes par les grandes banques centrales pour atténuer le ralentissement de l'économie mondiale pèserait sur les taux d'intérêt.

PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES (moyennes annuelles)

%	2018	2019p	2020p
Taux de croissance du PIB	1,7	1,3	1,3
Taux d'inflation	1,9	1,2	1,4
Taux de chômage	8,8	8,2	7,8

p : prévisions

Source : IHS, prévisions La Banque Postale (septembre 2019).

FINANCES DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2019

- Hausse de l'épargne brute des collectivités locales pour la cinquième année consécutive (39,4 milliards d'euros, + 8,5 %)
- Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, mais également des bases des taxes ménages, les recettes de fonctionnement (227,3 milliards d'euros) augmenteraient plus rapidement (+ 2,1 %) que les dépenses de fonctionnement (187,9 milliards d'euros)
- La croissance des dépenses de personnel des collectivités locales (66,2 milliards d'euros) resterait relativement mesurée, avec une évolution à peine supérieure à celle de 2018 (+ 0,7 %, contre + 0,6 %)
- Les dépenses d'investissement augmenteraient aussi nettement (+ 9,2 %), financées notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+ 9,5 %)
- L'encours de dette dépasserait les 175 milliards d'euros fin 2019, en légère progression

Les données seront confirmées lorsque les comptes administratifs seront publiés.

LOI DE FINANCES 2020 : MESURES CONCERNANT LES COMMUNES COMME BOUILLARGUES

- Transferts financiers de l'Etat aux collectivités en hausse dans le PLF 2020 (+3,3 %). Cette évolution tient principalement à la 3^{ème} vague du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80% des ménages les plus modestes (+3 milliards €)
- Péréquation verticale (DSU/DSR) : 190 millions € en 2020, montant similaire à celui de 2019
- Niveau de DGF communale stabilisé en 2020 (voir pour Bouillargues page 22) : 18,3 milliards €
- Concours financiers de l'Etat (49,1 milliards €) : une quasi stabilité
- Report en 2021 de l'automatisation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). A noter que Le FCTVA poursuit sa croissance (+6,2%) grâce au regain d'investissement depuis 2017
- Suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (voir pages 8 et 9) et réforme du financement des collectivités territoriales

2020 : POINTS D'ATTENTION

Vers plus de libertés locales et moins d'autonomie financière ?

L'année 2020 correspondra à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal qui devrait être marqué par un certain nombre de lois nouvellement adoptées ou en cours de discussion, portant sur l'organisation et les compétences et qui laisserait entrevoir un nouvel acte de décentralisation.

2020 correspond également à la dernière année d'application de la première mouture des contrats entre l'État et les collectivités sur l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, en attendant une nouvelle génération. Par ailleurs, les modalités de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devraient alors être connues.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

PRINCIPES

La suppression annoncée de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables d'ici 2023, repose sur un mécanisme apparemment simple : transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes en 2021, et versement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme aux départements d'une part nationale de TVA pour compenser la perte enregistrée sur leur fiscalité directe. Mais, le produit de foncier bâti départemental étant légèrement inférieur (- 0,8 milliard d'euros) au montant de TH à compenser, le budget de l'État abondera la somme correspondante pour assurer un équilibre à "l'euro l'euro" l'année de la réforme, selon des modalités encore à définir.

Et dans la mesure où le montant de la taxe foncière départementale ne peut pas correspondre exactement pour chaque commune, sauf exception, au produit communal de TH perdu, l'État envisage d'instituer un coefficient correcteur (dont la valeur sera confirmée début 2021). Il s'appliquerait aux futures recettes communales de foncier bâti et aboutirait à une redistribution d'une part, parfois non négligeable, de l'impôt perçu dans les communes « surcompensées » au bénéfice des communes « sous-compensées », sauf maintien d'une légère partie des sommes supplémentaires pour certaines communes. L'ampleur de cette redistribution sera vraisemblablement importante, et pourrait être difficile à expliquer dans la mesure où, contrairement au système du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, elle ne devrait pas être visible dans les budgets locaux alors qu'elle devrait logiquement l'être, notamment par référence à l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, sur les avis d'imposition.

De même, deux incertitudes demeurent sur l'année qui sera retenue pour le taux de référence utilisé pour les calculs et sur les modalités d'harmonisation des assiettes communales et départementales.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

QUESTIONS EN SUSPENS...

- ... de l'hétérogénéité territoriale de la localisation des bases de TH qui resteront soumises à l'impôt (résidences secondaires, locaux professionnels ou associatifs non soumis à la cotisation foncière des entreprises - CFE)
- ... de la future stratégie fiscale des EPCI si un lien entre le taux de foncier bâti et celui de CFE est maintenu
- ... de la capacité d'adaptation des départements à des chocs budgétaires éventuels
- ... enfin, pour l'ensemble des collectivités autres que régionales, du bouleversement inévitable de l'indicateur de richesse qu'est le potentiel fiscal. Le chantier de la refonte des dotations semble donc devoir s'ouvrir dans la foulée de celui consacré à la fiscalité locale.

LANCEMENT DE LA REVISION DES VALEURS LOCATIVES D'HABITATION

Dans la continuité de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels au 1^{er} janvier 2017, les valeurs locatives des locaux d'habitation utilisées dans le calcul des bases d'imposition des taxes locales vont aussi être révisées.

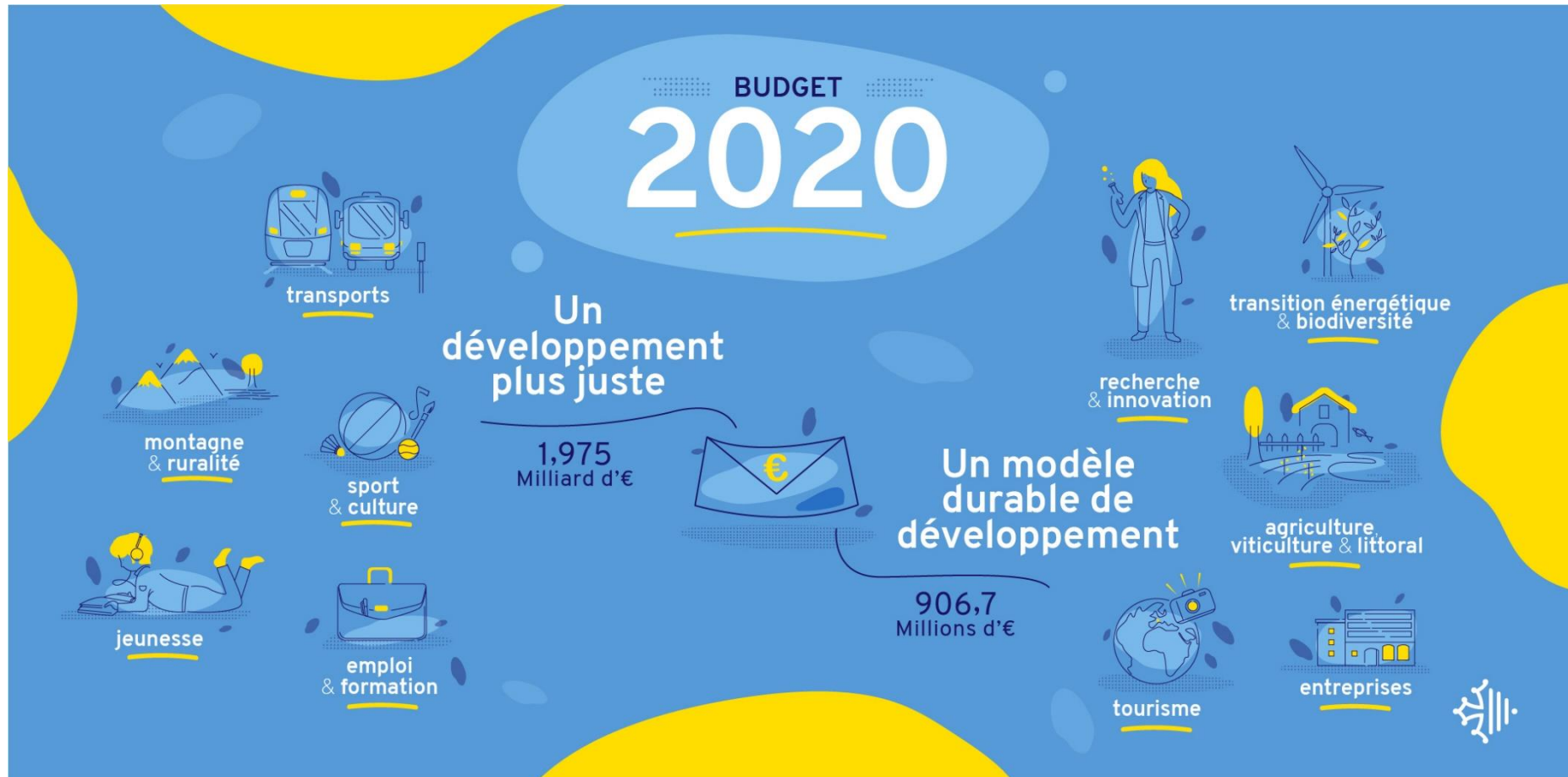
Ces valeurs locatives obsolètes se basent sur le loyer théorique annuel du marché locatif au 1^{er} janvier 1970. Une revalorisation forfaitaire a lieu chaque année pour tenter d'atténuer l'absence de révision, mais l'objectif est de remettre de la cohérence avec le marché locatif actuel.

La révision se déploiera jusqu'en 2026.



CONTEXTE LOCAL

... BUDGET 2020 DE LA RÉGION OCCITANIE



Source :

Site officiel du conseil régional

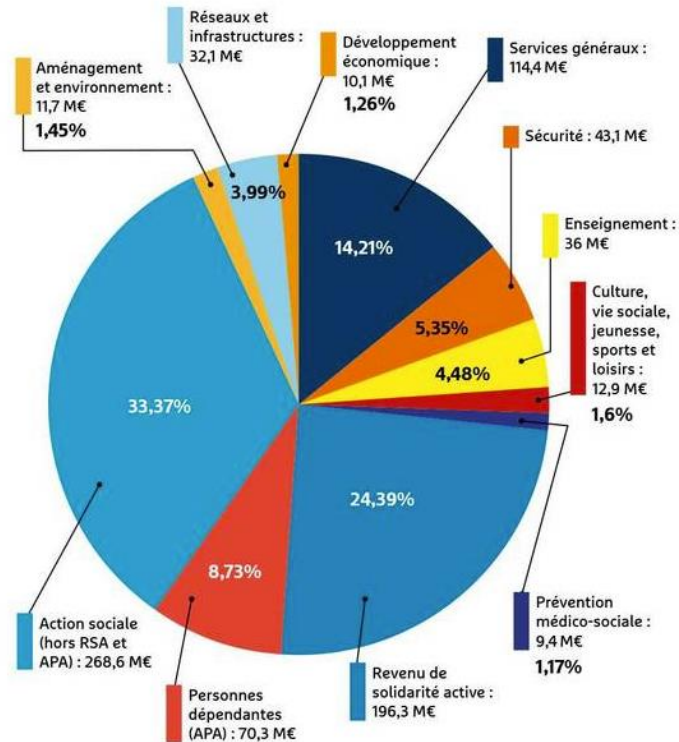
Budget voté le 19/12/19

CONTEXTE LOCAL

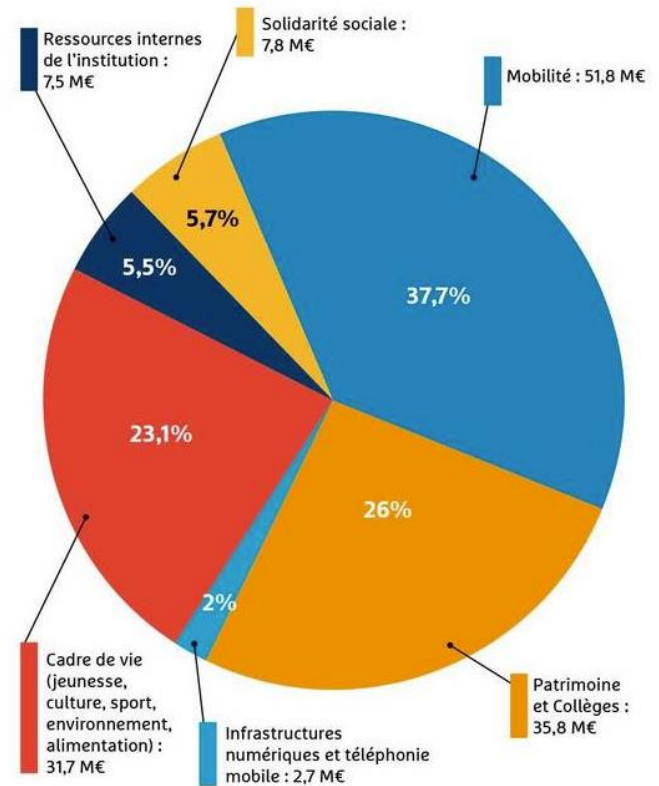
... BUDGET 2020 DU DEPARTEMENT DU GARD

Le 17 décembre 2019, le Département a adopté un budget primitif chiffré à 942 M€ avec 805 M€ en fonctionnement et 137 M€ en investissement.

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTION



PART DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR



VISION PROSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS 2020-2023 DE NIMES METROPOLE

- Le budget principal porte les projets prioritaires liés au développement économique et au renouvellement urbain
- La poursuite des travaux des lignes T1 et T2 inscrite dans le PPI de Nîmes Métropole représente encore des montants très significatifs (84 M€ hors subventions sur les 4 années)
- Les investissements des budgets eau et assainissement restent soutenus. La volonté de maintenir un patrimoine en bon état et de porter des projets ambitieux en matière environnementale (création d'une installation de biogaz) conduit Nîmes Métropole à poursuivre l'engagement de sommes importantes dans la durée (129 M€ hors subventions sur les 4 années)
- L'effort réalisé pour la prévention des inondations est considérable (55 M€ pour les 4 années)
- Les investissements prévus sur le budget aéroport vont permettre l'accueil de nouvelles entreprises et la création d'emplois à forte valeur ajoutée (18 M€ hors subventions sur les 4 années)
- La poursuite du programme de modernisation des déchetteries figure dans le PPI pour un montant cumulé de 9 M€
- Le financement de l'extension du réseau de fibre est prévu à hauteur de 6 M€

NIMES METROPOLE ET BOUILLARGUES

LIENS FINANCIERS

L'attribution de compensation (AC) : versée par Nîmes métropole selon les compétences transférées : DSI, médecine préventive, plateforme administrative, CIUVP, conseil en économie partagée, service fiscalité... Elle a été de 35 024 € en 2019 et sera similaire en 2020 puisque le niveau de service devrait être similaire.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) : instituée en 2002 par Nîmes métropole, elle est composée de 4 enveloppes :

- l'enveloppe « solidarité » (potentiel financier, revenu fiscal par habitant, population DGF)
- l'enveloppe « charge » (effort fiscal, longueur de voirie à l'habitant, part du logement social, population DGF)
- L'enveloppe « impôts économique »
- L'enveloppe « contrat de ville » pour les communes concernées (ce n'est pas le cas de Bouillargues)

Elle a été revue fin 2017, suite à l'intégration de 12 nouvelles communes de Leins Gardonnenque.

Les fonds de concours : ils permettent d'aider au financement de projets d'investissement dans divers domaines (voirie, accessibilité, sport, rénovation des bâtiments communaux...). Un règlement mis à jour a été approuvé en 2017. Il a été réajusté en février 2019.

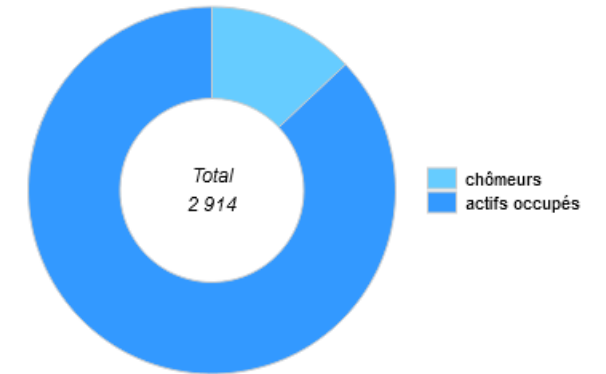
COMMUNE DE BOUILLARGUES ... POPULATION

6459 au 1^{er} janvier 2020, majoritairement des couples mariés avec enfants qui habitent une résidence principale dont ils sont propriétaires. Seul 1% du parc concerne des résidences secondaires. Faible taux de logement vacant (5% contre 8% pour la France)

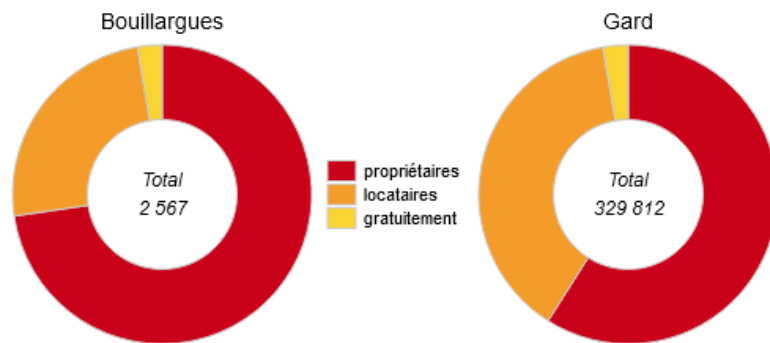
Taux d'activité des 15-64 ans en 2016 : 74 %

Dont **80 % de salariés principalement dans le tertiaire**

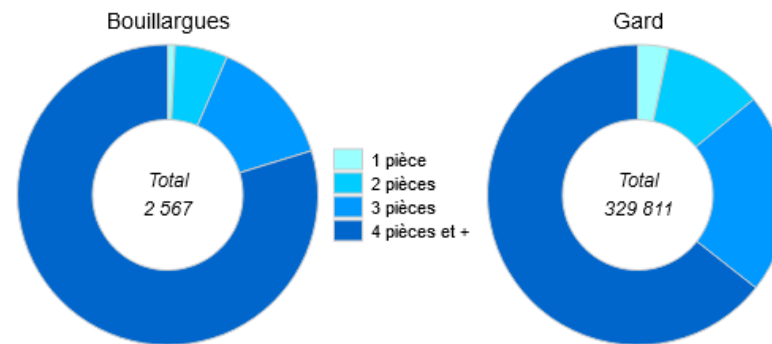
Composition de la population active



Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation



Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces



Revenu médian : 21 573 € (contre 19 157 € pour le Gard), dont 72 % proviennent de revenus d'activité

55 % des ménages imposés contre 44 % dans le Gard

4% des ménages au RSA, contre 6% au niveau nationale

Source : INSEE

COMMUNE DE BOUILLARGUES

...DONNEES CLEFS

- Nombre d'enfants scolarisés (2019/2020) : élémentaire : 330, maternelle : 154, école privée Charles Péguy : 199 dont 105 Bouillarguais, collège : 767. Une école bilingue de méthodologie Montessori accueille une dizaine d'enfants (projet d'agrandissement)
- 85 enfants accueillis régulièrement le mercredi à l'ALSH et entre 65 et 90 pendant les vacances scolaires
- La crèche (associative) accueille une quarantaine d'enfants réguliers et 25 enfants occasionnels
- Près de 50 associations actives
- 443 entreprises au 31/12/2017, principalement dans le tertiaire, 79 entreprises créées en 2018

COMMUNE DE BOUILLARGUES

... BON POSITIONNEMENT COMPARATIF

(CHIFFRES 2019 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

<i>En €/hab</i>	2018			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	199	287	253	255
Charges de personnel	345	539	544	532
Charges de gestion courante	90	146	116	118
Charges réelles financières	28	45	32	24
Charges réelles exceptionnelles	3	10	7	7

Des charges de fonctionnement toujours plus basses que les moyennes de la strate

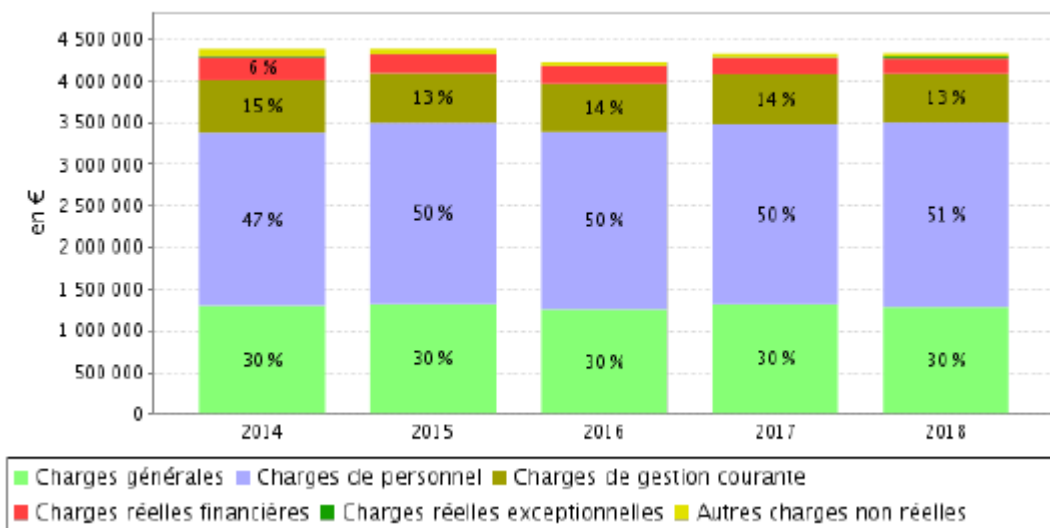
<i>En €/hab</i>	2018			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	519	404	337	320
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	67	131	89	83

Un remboursement de la dette inférieur malgré des dépenses d'équipement supérieures : la commune a donc une réelle capacité à investir

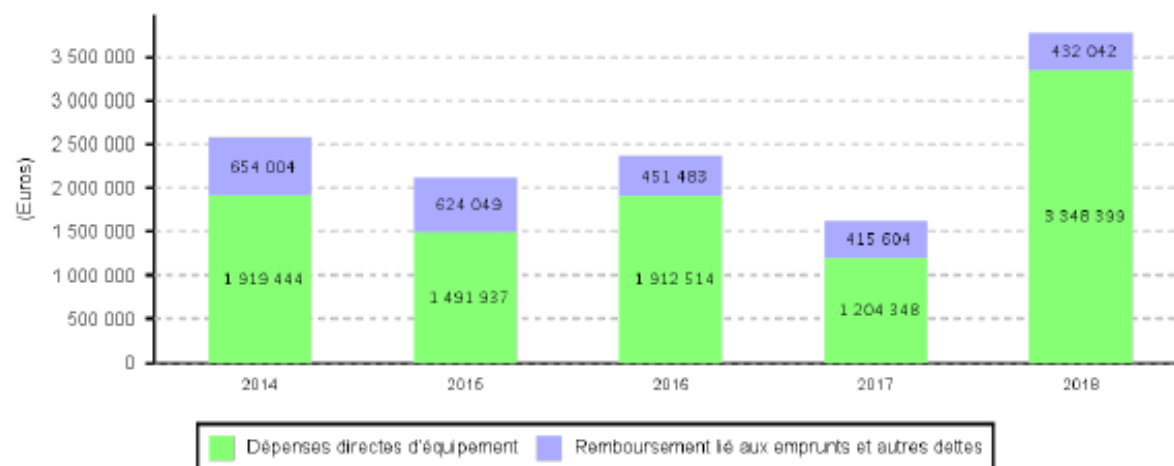
RÉTROSPECTIVE SUR LES DEPENSES

(CHIFFRES 2019 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Et une CAF nette moyenne annuelle stable (1,2 M d'€ en moyenne ces 3 dernières années)

+

un niveau de trésorerie sans cesse amélioré

RÉTROSPECTIVE SUR LES RECETTES

(CHIFFRES 2019 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

Fonctionnement

	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes de gestion	6 609	6 348	5 826	5 783	5 889
70 – Produits des services du domaine	276	288	294	293	345
73 – Impôts et taxes	4 845	4 623	4 190	4 143	4 110
74 – Dotations et participations	1 366	1 341	1 200	1 225	1 300
75 – Autres produits de gestion courante	54	58	58	75	79
Autres recettes de gestion	69	38	84	48	56

Investissement

Depuis 2014, plus de 2,5 millions d’euros de subventions perçues pour différents projets (voirie, PAPPH, accessibilité mairie/salle des mariages, jardins familiaux, rénovation bâtiments, PUP, complexe sportif...) versées par différents financeurs (Etat, Nîmes métropole, Europe, Région, Département, CAF, ADEME, FIPHFP...)

OBJECTIFS D'ÉVOLUTION

Des dépenses réelles de fonctionnement

- Stabilité des dépenses à caractère général (011) grâce à la relance régulière des marchés et au suivi des budgets par service avec chaque responsable et l'élu délégué
- Stabilité des dépenses du personnel (012) grâce au maintien des effectifs et à une organisation optimisée

Du besoin de financement de la collectivité

- Maitrise des investissements engagés avec l'achèvement de la phase 1 du complexe sportif
- Maitrise de la dette (à moins de 1000 €/habitant)
- Encaissement des subventions en décalé (2020/2021)

Maintien d'une trésorerie optimale et rassurante pour assurer les dépenses

Maintien d'un autofinancement solide, signe d'une gestion maitrisée

BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES

Evolution des impôts locaux sur le mandat 2014/2020

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Proposition 2020
Taxe d'habitation	15.40 %	15.25 %	15.10 %	15.02 %	14.87 %	14.87 %	14.87 %
Taxe sur le foncier bâti	25.23 %	24.98 %	24.23 %	23.62 %	22,91 %	21,76 %	-3 % : 21,11 %
Taxe sur le foncier non bâti	56.82 %	56.26 %	55.71 %	55.43 %	54.87 %	54.87 %	- 3 % : 53,22 %

Autres recettes fiscales principales

Taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, fonds de péréquation des ressources intercommunales, pour un total stable estimé à plus de 400 000 € en 2020

La poursuite de la baisse des impôts, pour la 6^{ème} année consécutive

Une TFNB largement inférieure au niveau des autres communes (82,56 % en 2018 contre 54,87% à Bouillargues)

BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES / DOTATIONS

Stabilité annoncée des concours financiers en 2020 (niveau proche de celui de 2014)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	simulation 2020
Dotation globale de fonctionnement	605 439 €	461 599 €	370 297 €	308 859 €	308 748 €	308 715 €	300 000 €
Dotation de solidarité rurale	303 662 €	396 758 €	438 417 €	509 247 €	551 539 €	571 161 €	550 000 €
Dotation nationale de péréquation	148 591 €	161 433 €	155 766 €	153 994 €	156 260 €	156 645 €	150 000 €
Total	1 057 692 €	1 019 790 €	964 480 €	972 100 €	1 016 547 €	1 036 521€	1 000 000 €

BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES / COMPENSATIONS INTERCOMMUNALES

Attribution de compensation : évaluée, à 440 000 € (sous réserve de confirmation de Nîmes métropole), en tenant compte :

- Du transfert de la compétence « GEMAPI »
- De l'adhésion aux services mutualisés : plateforme juridique, CIUVP, briques DSI, RGPD, fiscalité, prévention hygiène et sécurité, conseil en économie partagé

A noter que la prise de compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » effective au 1^{er} janvier 2020 n'est pas encore évaluée par la CLECT

Dotation de solidarité communautaire : normalement identique à 2019, soit 53331 €, sauf délibération contraire du conseil communautaire (des évolutions prévues dans la loi de finances 2020 pourraient entraîner des modifications, non votées à ce jour)

BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES / AUTRES

Loyers et tarifs :

- Pas d'augmentation pour les concessions cimetières, droits de places, terres agricoles, loyers (crèche, local médical, presbytère, salles)
- Pas d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire depuis la rentrée 2017 (délibération CM du 15 juin 2017)
- Pas d'augmentation des tarifs de l'ALSH ni des accueils du matin et du soir malgré l'augmentation nette de la fréquentation et les besoins en personnel
- Adaptation des tarifs pour le grand concert de l'été 2020
 - ➡ Ces tarifs mériteront d'être examinés pour vérifier leur adéquation aux services

FCTVA – part fonctionnement

- Depuis 2016, les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics peuvent être intégrées
- A partir de 2020 les dépenses d'entretien des réseaux le seront aussi
- 8 000 € estimés en 2020
- A noter que la commune a réalisé une vérification des états FCTVA qui n'a révélé que très peu d'erreurs. Elles seront réglées dans la mesure du possible en 2020

BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES A CARACTERE GENERAL (011)

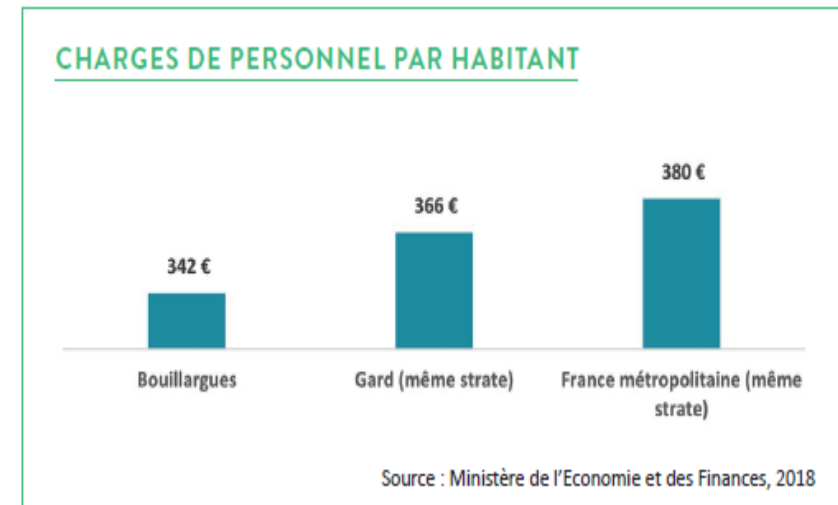
- Toujours maîtrisées et stables à 1,6 millions € grâce à l'attention portée aux achats et aux optimisations qui permettent cependant de maintenir un bon niveau de service : entretien bâtiment, fournitures diverses, location de véhicules, festivités, nouveau contrat de maintenance informatique
- Augmentation du budget culture/festivités pour offrir une programmation qualitative : 55 000 €
- Maintien de la participation à 44 € (après la hausse de 2 € en 2016) par enfant en maternelle et en élémentaire
- Augmentation annoncée de la cotisation au SDIS à 146 695,04€ prenant simplement en compte l'inflation. La révision des critères a été laissée au soin du Préfet, par décision du SDIS du 10 décembre 2019
- Prévision de 40 000 € de dotation pour risques (comme depuis 2016, jamais utilisée) – cette dotation pourra être utilisée si la cotisation au SDIS augmente selon la décision du nouveau conseil d'administration

BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE PERSONNEL, stables (2,3 M €) pour la 4^{ème} année, en tenant compte de plusieurs points :

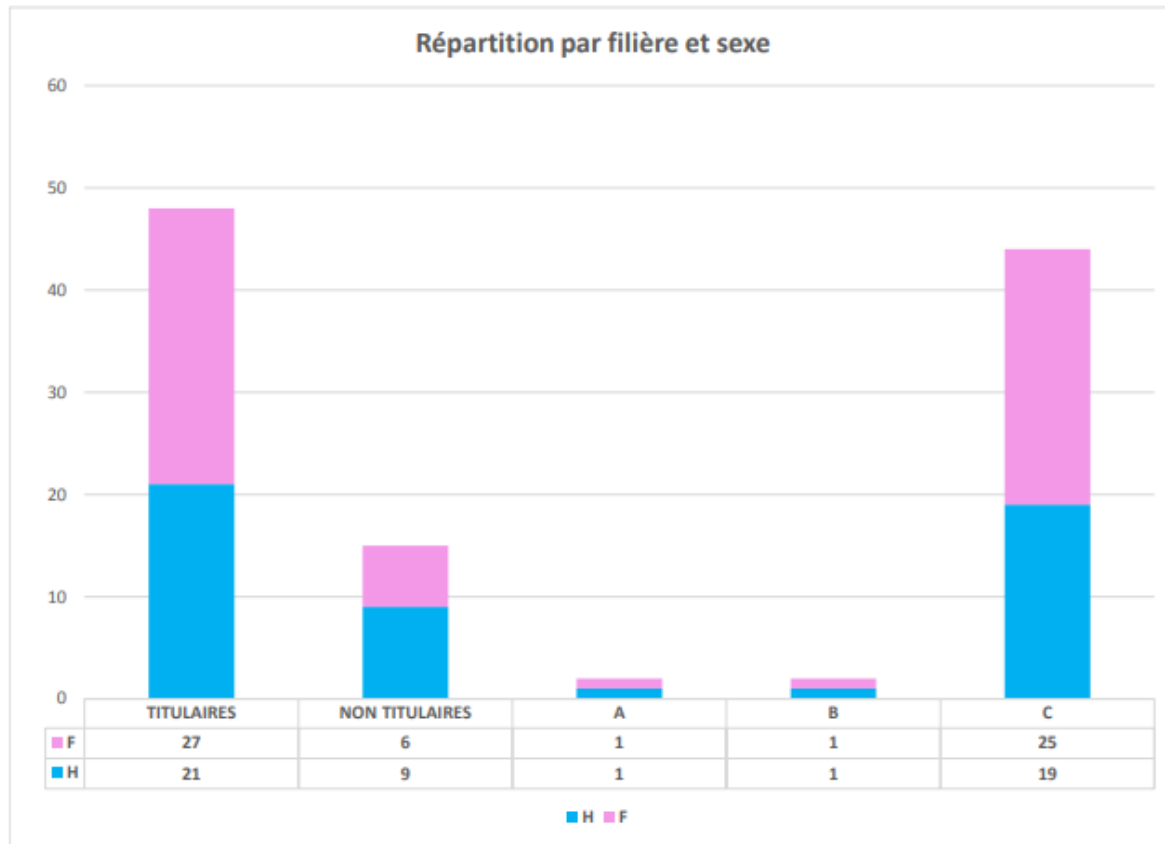
- Stabilité des effectifs et recherche d'optimisation pour les remplacements
- Prise en compte de l'enveloppe due au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) : refonte et revalorisation des grilles indiciaires
- Soutien des agents qui ont des besoins liés à la santé : mi-temps thérapeutiques, achat de matériel ergonomique, développement de l'organisation des assistants de prévention...
- Encouragement des agents en favorisant les avancements de grades
- Des titularisations de contractuels (service administratif, service police municipale, services techniques)
- Augmentation de charges salariales CNRACL et des cotisations patronales AT
- 14 agents recenseurs
- Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG revalorisée au 1^{er} janvier
- Heures supplémentaires pour les élections
- Mise à jour des formations obligatoires payantes : police municipale, CACES, habilitations, apprentissage, logiciels...



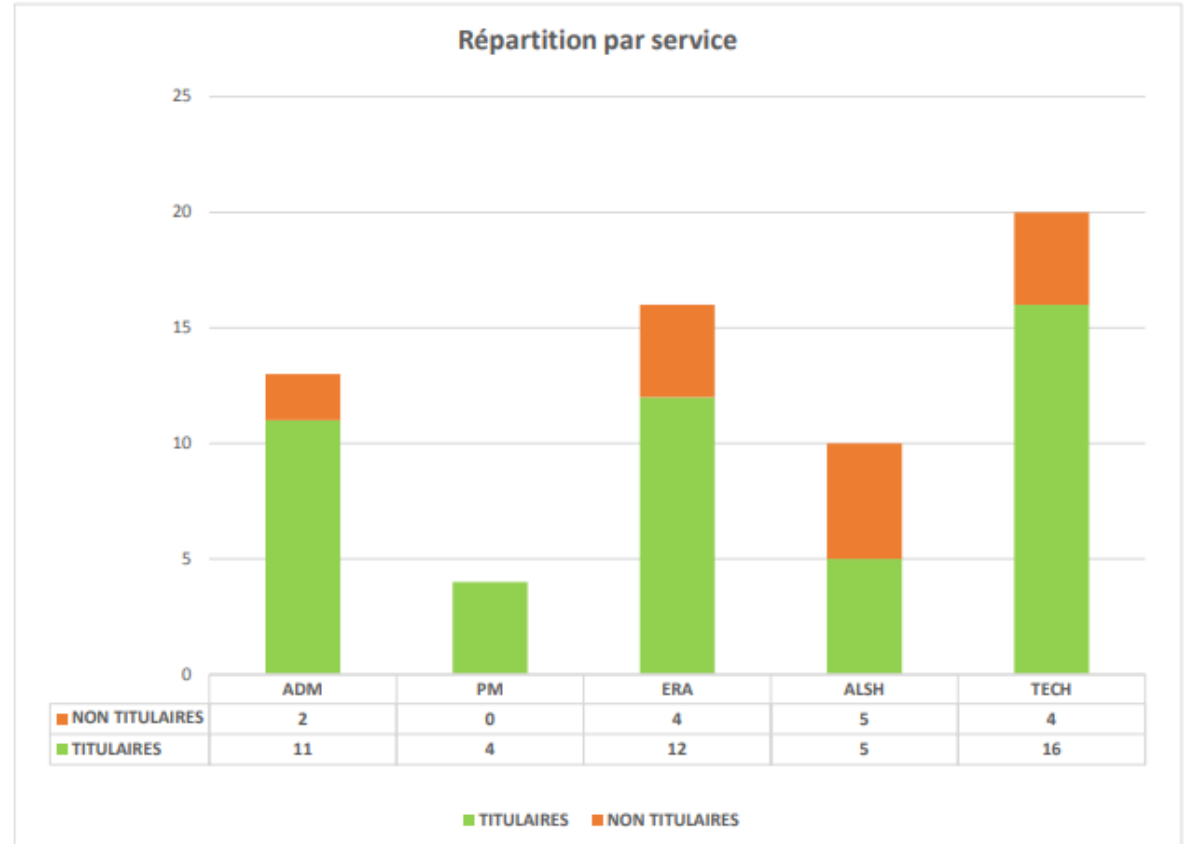
Info

Avancement dans la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) avec le Comité Technique : définition de modalités pour mettre à jour du RIFSEEP appliqué depuis 2018

STRUCTURE DU PERSONNEL ... JANVIER 2020



Majoritairement des femmes (sauf techniques/espaces verts)
Et des agents de catégorie de C



Recours à des contractuels pour les besoins ponctuels (ALSH)

BUDGET GÉNÉRAL

... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : SUBVENTIONS

- Subventions aux associations : plus de 360 000 €
- Maintien de la subvention à la crèche à 110 000 € comme en 2019 lui permettant de faire face à des imprévus dans les dépenses de personnel
- Pérennisation de l'aide à la rénovation des façades (15 000 €) pour la 4^{ème} année après le lancement en 2017 avec cette année un élargissement du périmètre décidé par la commission urbanisme en 2019
- Versement de 20 000 € à un bailleur social pour bénéficier de 5 logements réservés (voté en 2017 mais non versé – prévu à la fin de l'opération)

INVESTISSEMENTS 2014-2020

... VISION PLURIANNUELLE MAINTENUE

En moyenne 3 millions d'€ par an pour réaliser les engagements du mandat :

- Créer un pôle sportif
- Améliorer la voirie communale et les réseaux
- Maintenir un bon niveau d'équipement public

Soit 18 millions (hors remboursement du capital des emprunts) prévus jusqu'en 2020 ainsi répartis en principe :

- 1 million d'€ pour le programme de complexe sportif par an
- 1 million d'€ de travaux de voirie par an
- 1 million d'€ pour les autres dépenses par an

Chaque année, les enveloppes sont ajustées selon l'avancée des projets et les opportunités, ce qui sera le cas en 2020 puisque les travaux du complexe sportif sont au plus fort.

Entre 2014 et 2018, un investissement moyen de 520 € par habitant, contre 322 € par habitant pour la moyenne de la strate.

(source DGFIP)

INVESTISSEMENTS DEPUIS 2014

Ce qui a été fait – extraits des investissements menés entre 2014 et 2019	
Voirie - Réseaux	<p>Aménagement de voirie : Grand'rue, rue cave coopérative, Place Bon Mathieu</p> <p>Mise en place d'un marché de performance énergétique pour l'éclairage public et début du géoréférencement</p> <p>Diagnostic voirie et mise à jour du tableau de classement de la voirie après enquête publique</p> <p>Partenariat avec Nîmes métropole pour les réseaux humides</p> <p>Réfection de la route de Nîmes, réfection du chemin d'accès à la déchetterie, reprise d'une partie de la rue de Garons</p> <p>Rénovation du mur de soutènement du parc de la mairie et revégétalisation</p> <p>Création des jardins familiaux</p> <p>Installation d'une borne de recharge des véhicules électriques</p>
Zone des Aiguillons	<p>Acquisitions de terrains, dont une partie après DUP et expropriation</p> <p>Études préalables</p> <p>Obtention du permis de construire et travaux du complexe sportif (gymnase - phase 1)</p>
Autres	<p>Réalisation du Parc Blachère et rénovation du mur, Fin de l'aménagement du skate parc</p> <p>Mise en place de l'ADAP – mises aux normes PMR, notamment à l'école,</p> <p>Études pour la « ZAC de Bonice »</p> <p>Aménagement d'un cabinet médical loué</p> <p>Elaboration du PLU</p> <p>Rénovation des menuiseries mairie et école maternelle, climatisation des bâtiments communaux</p> <p>Changement de la chaudière à la crèche, au dojo, au gymnase, à l'école maternelle, sécurisation de la cantine de l'école élémentaire</p> <p>Rénovation extérieure de l'école élémentaire (menuiseries, étanchéité en toiture, isolation)</p> <p>Suite de la mise en place de la vidéoprotection, dont une nouvelle en centre ville en 2019</p> <p>Déployer le PAPPH (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles)</p> <p>Travaux dans les bâtiments, stade, gymnase, cimetière, arènes, ALSH, épicerie sociale...</p> <p>Rénovation de la villa rose et du premier étage de la mairie</p> <p>Mise en place de déplacements doux chemin des Manades</p> <p>Aménagement du parvis de la salle des mariages</p>

LE BUDGET GÉNÉRAL

... DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

	Projets 2020
Voirie - Réseaux	Maintenir un budget pour les travaux ponctuels de voirie nécessaires au maintien de l'état des voies communales Continuer les travaux de performance énergétique et l'harmonisation du parc d'éclairage public Poursuivre l'amélioration du réseau viaire et sécuriser les ouvrages d'art (ponts notamment) Lien avec Nîmes métropole pour les travaux sur le réseaux pluvial
Zone des Aiguillons	Suite du programme de développement de la zone des Aiguillons (foot, tennis, salle polyvalente, boules...) Installation de la vidéoprotection et de la fibre en partenariat avec Nîmes métropole
Autres	Continuer la mise en sécurité et l'accessibilité des bâtiments (respect de l'ADAP) Finir la rénovation intérieure de l'école élémentaire Continuer la valorisation urbaine du cœur de ville et des équipements publics Continuer l'aide à la rénovation des façades Continuer les études de la ZAC de Bonice pour approuver le dossier de création Finir l'aménagement du rez-de-chaussée de la mairie (sur plusieurs années) Reprendre les toitures (mairie, bergerie, école maternelle, presbytère...) Maintenir un niveau d'équipement satisfaisant (enfance, mobilier urbain...) Attention portée aux espaces verts, en respect du PAPPH

Soit une dépense prévisionnelle de **5,6 M€ réels en 2020**, y compris 100.000 € pour dépenses imprévues

(hors reste à réaliser de 2019 / dépenses engagées, hors remboursement du capital et hors opérations d'ordre)

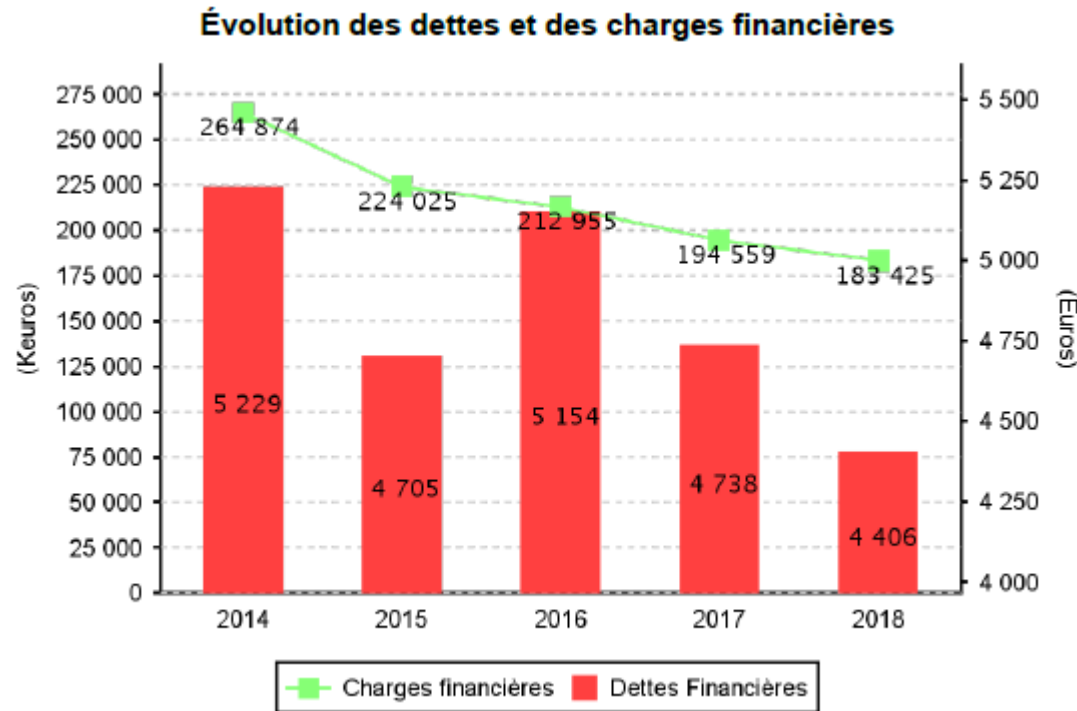
LE BUDGET GÉNÉRAL

... RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le FCTVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement au taux de 16,404 % : recette évaluée à 280 000 € en 2020 (sous réserve de validation préfectorale) – le calcul automatique prévu pour 2020 a été reporté.
- Un excédent cumulé 2019 évalué à plus de 2,5 millions d'€ sera partiellement affecté en recettes d'investissement pour financer le programme
- Opérations d'ordre et virement de la section de fonctionnement (estimés à plus de 2,2 millions d'€)
- La souscription d'un emprunt pour financer le complexe sportif (celui envisagé en 2019 n'a pas été débloqué)
- Une taxe d'aménagement (due par le bénéficiaire d'une opération d'urbanisme) évaluée avec précaution à 115 000 €
- Encaissement de la vente de la villa de la maison de retraite devenue inutilisée conformément à la délibération du 28 mars 2019 : 220 000 €
- Opération d'ordre pour les amortissements : plus de 180 000 €. Un travail de récupération est aussi engagé pour mettre à jour l'inventaire puis corriger les amortissements (application de la délibération du 9 octobre 2018)
- Pour le complexe sportif, plusieurs financements ont été obtenus : fonds de concours NM, contrat de territoire CD30, Région Occitanie, DETR pour plus de 3,3 millions au total
- Versement de subventions obtenues restant à percevoir : complexe sportif, chemin de la déchèterie, travaux école, chemin des Manades

LE BUDGET GÉNÉRAL

... BAISSÉ DE LA DETTE DEPUIS 2014



***En 2018, la capacité de désendettement
était de 2,8 ans***

***Alors que sur des strates équivalentes
la moyenne est de 5,9 ans (source DGFIP)***

La dette par habitant était de 684 € par habitant en 2018.

Pour rappel, elle était de 1 400 € en 2008 (début du 1^{er} mandat).

En 2020, le remboursement sera de 152 000 € en intérêts et de 656 000 € en capital à niveau d'emprunt égal (évolution possible selon le rythme de déblocage des emprunts).

Pour financer les investissements un emprunt sera inscrit au budget 2020.

COMMUNE DE BOUILLARGUES

... LES BUDGETS ANNEXES

De la maison de retraite :

- Financé par un loyer annuel de 150 000 € en 2020 (1^{ère} année du nouveau contrat de bail). En effet, le précédent bail est arrivé à échéance fin 2019, il a été renouvelé en 2020 pour 12 ans avec le même exploitant « Harmonie Mutuelle »
- Budget global excédentaire depuis 2018
- Le dernier emprunt s'est arrêté en 2019. La capacité d'emprunt est donc de nouveau rendue possible pour des projets restant à définir
- Ce budget permettra notamment d'isoler une partie des combles, d'assurer des reprises de toiture, de remplacer le vitrage de la marquise extérieure....
- Devrait s'équilibrer 220 000 € en fonctionnement et 270 000 € en investissement

Des caveaux : ce budget excédentaire ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il permet de créer et de vendre des concessions au cimetière communal. Il est stable et équilibré à **25 000 €** en 2020 (année exceptionnelle – habituellement équilibré à 15 000 €)

CCAS

... INFORMATIONS SUR LE BUDGET

- Budget prévisionnel à **66 000 €** avec un personnel dédié à temps complet (payé par le budget général), accompagné d'un engagement étroit des élus
- Financé principalement par un très bon autofinancement, résultat d'une gestion sérieuse, et par une subvention versée par le budget général
- Il permet de délivrer des bons alimentaires, de continuer le partenariat avec l'épicerie associative, d'organiser des manifestations pour les Séniors (semaine bleue, repas de Noël, prévention routière, sensibilisation aux risques d'abus sur Internet...)
- Une aide administrative est également apportée aux personnes âgées
- Un accompagnement fort est proposé aux Bouillarguais pour les dossiers de demande de logements sociaux
- Un portage de repas (fournis par Sud Est traiteur) est aussi assuré 3 fois par semaine par du personnel communal qui assure ainsi un lien social de proximité. Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est important
- Le CCAS adhère aussi à l'UDCCAS pour participer à un réseau d'acteurs spécialisé par le biais de réunions d'échange avec le conseil départemental, la CAF, les autres CCAS, divers intervenants spécialisés en matière d'aide individuelle et professionnelle

MERCI DE VOTRE ATTENTION

R.O.B. 2020

Présentation au conseil municipal

Le 25 février 2020